GREENFIN LABEL
FRANCE FINANCE VERTE

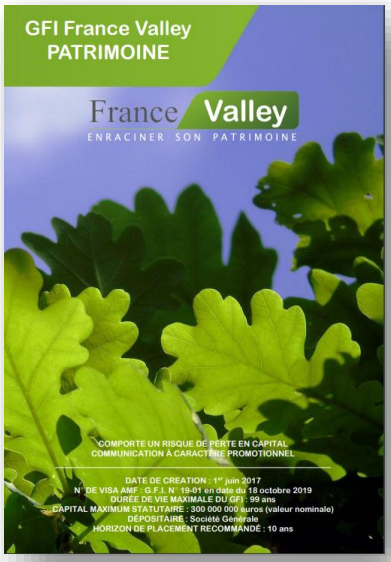

Ce label a été créé par le Ministère de la Transition Écologique. Il garantit la qualité verte des fonds d'investissement et s'adresse aux acteurs financiers qui agissent au service du bien commun grâce à des pratiques transparentes et durables. Novethic, une des entreprises qui ont été désignées comme organismes chargés de délivrer le label Greenfin, a audité les Groupements Forestiers d'Investissement de France Valley.

Ce document synthétise les résultats de l'audit.

Il repose sur trois piliers. Celui ayant trait aux objectifs d'investissement et de gestion, celui ayant trait à la prise en compte des critères ESG, et enfin celui ayant trait à la mesure de l'impact environnemental du fonds.

France Valley
ENRACINER SON PATRIMOINE

Pilier I

« Recherche de valorisation à long terme du patrimoine plutôt que de réaliser des profits à court terme en décapitalisant les forêts gérées. »

« Suivi des forêts en suivant les Plans Simples de Gestion agréé par les Centres Régionaux de la Propriété Forestière » , et engagement pour une « gestion durable trentenaire. »

« Privilégier un mode de culture irrégulier quand les caractéristiques de la forêt le permettent »

« Toutes les forêts concourent à la transition énergétique et écologique au sens du label Greenfin, notamment du fait qu'elles sont labélisées PEFC (Program for Endorsment of Forest Certifiaction). La labélisation effective des forêts a été vérifiée. »

Pilier II

« Par essence les GFI ne peuvent investir dans des sociétés, projets ou activités des secteurs du nucléaire, des énergie fossile, ou contrevenant aux convention d'Ottawa et d'Oslo. En outre les GFI n'ont pas recours aux produits dérivés. »

« S'agissant des choix de ses prestataires, le GFI a mis en place des procédures visant à s'assurer de la possibilité de contrôle, de l'indépendance, de la réputation, du respect du droit du travail de ces derniers. Ainsi, le niveau d'exigence de la société de gestion au regard des critères ESG est satisfaisant compte tenu des particularités de la gestion d'un GFI. »

Pilier III

« La société de gestion a choisi comme indicateur de sa contribution effective à la transition énergétique un indice carbone, exprimé en tonne équivalent CO2. »

« La méthode de calcul de cet indice carbone est calquée sur la méthodologie du Label Bas Carbone adoptée par le Ministère de la Transition Écologique. . Elle est décrite en détail dans un document de méthodologie que Novethic a pu analyser »

« Novethic considère cette méthodologie cohérente et vérifiable. La société de gestion respecte ainsi les exigences du label sur la production d'un indicateur de mesure de l'impact environnemental du fonds. »

Attribution du Label Greenfin

L'équipe en charge de l'audit a apprécié la cohérence, la précision, la clarté, l'objectivité, le caractère exhaustif et la pertinence des éléments dans le cadre de l'audit de certification initial du **GFI France Valley Patrimoine**.

L'équipe a conduit une analyse de la documentation disponible transmise par la société de gestion, et réalisé une analyse complémentaire des lignes présentes en portefeuille. Cependant, le périmètre des travaux n'inclut pas la vérification des données sources utilisées pour certains calculs.

Au regard des conclusions de l'audit détaillées ci-dessus, **le label Greenfin est attribué au GFI France Valley Patrimoine** avec un niveau d'assurance raisonnable.

Date du rapport : 24/07/2020	**Nicolas Redon**, Responsable de la veille

NOVETHIC
S.A.S.U
SIRET 437 499 296 00030
RCS PARIS B 437 499 296
5, avenue de l'Opéra
75001 PARIS
Tél. +33 (0)1 58 50 98 14

France Valley
ENRACINER SON PATRIMOINE